



-GUIDE SECTEUR COMPÉTITIF 2018-2019

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET POLITIQUES
ADMINISTRATIVES POUR L'ANNÉE 2018-2019

Ajustements octobre 2018

Adopté par le CA avril 2018

TABLE DES MATIÈRES

L'ORGANISATION	4
1. Historique	4
2. Notre mission	4
3. Notre vision	4
4. Symbolique du logo	4
VALEURS DU CLUB	4
Esprit d'équipe	4
Engagement	4
Passion	4
Excellence	4
Respect	4
NOS ATTENTES ENVERS L'ATHLÈTE	5
COMMUNICATIONS	5
5. Médias sociaux	6
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU ADMINISTRATIF	6
COORDONNÉES	8
POLITIQUE D'IMPLICATION BÉNÉVOLE	8
L'AUTO-FINANCEMENT	8
CALENDRIER GYMNIQUE COMPÉTITIF SOIRÉ	9
CALENDRIER GYMNIQUE COMPÉTITIF APRÈS-MIDI	10
LES ENTRAÎNEMENTS	10
6. Horaire	10
7. Politique retard	10
8. Interventions des parents durant les entraînements	11
9. Présence d'enfants non-inscrits dans le gymnase	11
10. Sécurité	11
COMPÉTITION ET CAMPS D'ENTRAÎNEMENT	11
11. Inscriptions aux compétitions	12
PAIEMENTS DES COMPÉTITIONS	12
12. Camps et compétitions d'envergures	13
13. Règlements sur les sites de compétitions	13
TENUE VESTIMENTAIRE, UNIFORMES ET SURVÊTEMENTS DE COMPÉTITION OBLIGATOIRES	14
CHORÉGRAPHIES	15
FACTURATION	15
14. Frais liés à l'activité	15
15. Méthode de paiement pour l'année 2018-2019	16
16. Choix du nombre de versement	16
17. Compte en souffrance	17

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT	17
18. Politique d'arrêt temporaire (Blessure)	17
18.1 Secteur compétitif de soir	17
18.2 Calcule du remboursement – arrêt temporaire compétitif de soir	18
18.3 Secteur sport-étude et concentration sportive	18
18.4 Calcule du remboursement – arrêt temporaire SE et CS	19
19. Résiliation de contrat – Arrêt définitif	19
19.1 Secteur compétitif de soir	19
19.2 Secteur sport-étude et concentration sportive	20
19.3 Calcule du remboursement	20
POLITIQUE FAMILIALE	21
POLITIQUE POUR LES NON-RÉSIDENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC	21
DOCUMENTS À CONSULTER	21

L'ORGANISATION

1. Historique

Le Club de gymnastique Québec Performance est formé des 5 clubs de gymnastique d'origine reconnus par la Ville de Québec. Depuis septembre 2014, le club a pris en charge le développement de toutes les disciplines gymniques. Il regroupe environ 5000 inscriptions annuellement.

2. Notre Mission

Offrir des programmes gymniques de qualité, adaptés au talent et à l'intérêt de chacun, permettant l'éclosion du plein potentiel de nos membres

3. Notre Vision

Devenir un modèle d'équilibre, de développement et de rayonnement.

4. Symbolique du logo

Le logo de Québec Performance est composé d'une étoile qui représente le regroupement des cinq clubs à l'origine de la fusion et la collaboration entre ceux-ci. L'étoile représente l'équilibre. Les couleurs choisies sont le bleu et le vert. Le bleu représente notre fierté pour la Ville de Québec, et également le rêve, la loyauté et la confiance. La petite touche de vert est un symbole qui renvoie à l'espoir, au respect, à la sécurité et à la stabilité. Nous porterons fièrement notre logo partout où nous irons !

LES VALEURS DU CLUB

Esprit d'équipe : Le respect, l'entraide, le partage d'informations et la compréhension des fonctions attribuées aux autres font partie de la définition du concept de travail d'équipe, tel que le favorise l'organisation.

Engagement : *L'engagement est l'action de mettre sa personne au service de la mission de l'organisation et du rôle et des responsabilités liés à ses fonctions.*

Passion : L'implication de tous provient de notre affection irrésistible envers ce sport et la volonté de la transmettre.

Excellence : Tout mettre en œuvre pour développer des gymnastes, de l'initiation à la haute performance.

Respect : C'est agir et se comporter envers les autres avec considération et dignité, en étant ouvert aux différences.

NOS ATTENTES ENVERS L'ATHLÈTE

Le Club de gymnastique Québec Performance s'attend à ce que les athlètes qui adhèrent aux programmes du secteur compétitif répondent aux exigences demandées selon le niveau de chacun soit :

- Pratiquer la gymnastique dans un esprit de collaboration et démontrer un esprit d'équipe envers ses tiers;
- Faire preuve de respect envers les entraîneurs, les officiels, les compères et l'organisation;
- Porter fièrement les couleurs de l'organisation pour démontrer leur sentiment d'appartenance;
- Avoir le goût de relever des défis et une volonté d'atteindre les objectifs de son programme pour être compétitif dans sa catégorie;
- Fournir les efforts nécessaires requis lors des entraînements et compétitions;
- Faire preuve de persévérance, de détermination et de courage.

COMMUNICATIONS

Le site internet du club www.gymquebecperformance.com sera l'outil privilégié pour la diffusion de l'information. Visitez régulièrement la section « *compétitif/communication* ». À cet endroit, vous trouverez tous les envois courriels, horaires, trajets, résultats, etc. Si vous croyez avoir manqué un communiqué, vous pourrez retourner le lire à cet endroit.

Vous recevrez également des communications par courriel. Assurez-vous que votre dossier dans la plate-forme AMILIA est à jour. Afin de recevoir toutes les communications importantes, veuillez autoriser nos adresses dans votre carnet de fournisseur courriels :

- ❖ **Services aux membres** : info@gymquebecperformance.com
- ❖ **Commis comptable (Delphine Tremblay)** :
dtremblay@gymquebecperformance.com
- ❖ **Responsable Charlesbourg et Beauport (Véronique Caron)**:
vcaron@gymquebecperformance.com
- ❖ **Responsable Ste-Foy et Haute-Saint-Charles (Nadia Lachance)** :
nlachance@gymquebecperformance.com
- ❖ **Responsable de la discipline STR (Rachel Drouin-Germain)** :
trampoline@gymquebecperformance.com
- ❖ **Responsable de la discipline gymnastique acrobatique (Maude Duval-Seyer)** :
gymacrobatique@gymquebecperformance.com

- ❖ **Responsable de la discipline gymnastique artistique masculine (Raphaël Sansfaçon) :**
rsansfaçon@gymquebecperformance.com
- ❖ **Directeur technique (Sylvain Genois) :** sgenois@gymquebecperformance.com
- ❖ **Directrice communications et événements (Caroline Gagnon) :**
cgagnon@gymquebecperformance.com
- ❖ **Directrice générale (Meghie Ouellet-Savard) :**
mouelletsavard@gymquebecperformance.com

Toutes demandes d'informations gymniques pour le secteur compétitif (formation des groupes, horaire d'entraînement, suivi gymnique des athlètes, participation aux compétitions, etc.), doivent être adressées au responsable de votre arrondissement.

Une boîte aux lettres sécurisée est installée à la porte du bureau administratif. Il est possible de glisser des communications ou encore des paiements par chèque. Aucun argent comptant ne doit être déposé à cet endroit.

5. MÉDIAS SOCIAUX

Le Club est actif sur les réseaux sociaux. Nous mettons beaucoup d'informations sur LES différents médias. N'hésitez pas à envoyer des résultats ou des photos à cgagnon@gymquebecperformance.com Il nous fait toujours plaisir de partager les beaux souvenirs.

Facebook : Club de gymnastique Québec Performance / @QuebecPerformance
Instagram : quebecperformance
Youtube : Québec Performance Club de gymnastique

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU ADMINISTRATIF

Les heures d'ouverture des bureaux administratifs peuvent être variables par période. Vous pouvez valider l'information sur le site internet du Club.

De 4 septembre au 7 juin 2019

Lundi : 8h30 à 16h30
Mardi : 8h30 à 20h00
Mercredi : 8h30 à 16h30
Jeudi : 8h30 à 16h30
Vendredi : 8h30 à 19h00

Du 25 juin au 2 septembre 2018

Lundi : 8h30 à 17h30
Mardi : 8h30 à 20h30
Mercredi : 8h30 à 17h30
Jeudi : 8h30 à 20h30
Vendredi : 8h30 à 12h30

Samedi : 8h30 à 12h30

Journées où le bureau administratif

est fermé :

Fête du travail : 3 septembre 2018

Action de Grâce : 8 octobre 2018

Période des Fêtes : 22 décembre 2018

au 2 janvier 2019 inclusivement

Pâques : Vendredi le 19 mars 2019

Fêtes des Patriotes : 20 mai 2019

Veillez prendre note que les bureaux seront fermés durant la période des Fêtes du 22 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement.

COORDONNÉES

Club de gymnastique Québec Performance

750, rue de la Sorbonne, C.P.1

Québec, QC, G1H 1H1

Tél. : 581-981-1GYM (1496)

Notre local se situe au RC49

POLITIQUE D'IMPLICATION BÉNÉVOLE

Le Club de gymnastique Québec Performance ne pourrait rayonner si ce n'est de la précieuse collaboration de gens impliqués ! En fusionnant les clubs, nous avons uni nos forces pour que le succès de nos gymnastes retentisse à travers le Québec et le Canada tout entier. L'organisation d'événements et de compétitions d'envergure chez-nous permettra une vitrine sur nos gymnastes et contribuera au développement de la gymnastique dans la région. Le club de gymnastique Québec Performance n'inclut pas seulement sa direction, ses entraîneurs et ses athlètes dans l'équipe. Nous considérons les parents et la famille comme des membres de l'équipe à part entière et nous aimerions créer plus d'occasions de vous connaître ! L'organisation d'événements demande la contribution de ressources différentes nécessaires pour assurer le succès et nous estimons que votre contribution en tant que bénévole pourra faire la différence sur la portée générée par ceux-ci.

Concrètement, nous sollicitons votre engagement de la manière suivante :

- **Une famille dont un athlète ou plus est inscrit au secteur compétitif = 6 heures de bénévolat requises effectuées par les parents ou par des personnes de plus de 13 ans représentant la famille.**

Pour les nouvelles inscriptions au secteur compétitif effectuées à partir du mois de janvier :

- **Une famille dont un athlète ou plus est inscrit au secteur compétitif = 3 heures de bénévolat requises effectuées par les parents ou des personnes de plus de 13 ans représentant la famille.**

Note : Les heures ne sont pas transférables d'une famille à une autre ni d'une année à l'autre.

Dès le début de l'année gymnique, un montant de **150\$** sera chargé pour chaque famille (75\$ pour les inscrits à partir du mois de janvier). Chaque heure de bénévolat effectuée par un membre de la famille sera créditée au prorata des heures exécutées. Si le bénévolat n'est pas effectué en totalité, le montant associé aux heures manquantes nous permettra d'engager les ressources nécessaires pour effectuer le travail qui assurera le succès de l'événement.

Pour ceux qui auront offert de leur temps, le crédit de bénévolat sera appliqué sur la facturation de l'année en cours ou sur la session d'été 2018. Voici des exemples de besoins :

Comité organisateur de compétition (divers postes disponibles)	Comité organisateur de spectacle ou soirée spéciale
Réparation d'équipements (travaux manuels)	Corvée de ménage/entretien
Comité organisateur de moyens de financement	Photographe pour photos de groupes
Montage vidéo	Groupe de gouverneurs afin d'aider la recherche de commandites
Transport et déménagements d'équipements	etc

Les occasions d'activités de bénévolat seront transmises via notre page Facebook et sur notre site Internet. Vous devrez nous écrire pour postuler à l'une des activités possibles. Premier arrivé, premier servi!

L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement fait partie intégrante du budget du club. L'argent amassé sert à assumer certaines dépenses nécessaires au bon fonctionnement. Chaque enfant aura le choix de participer ou non à la campagne déterminée. Cependant, ceux qui ne souhaitent pas participer n'auront pas accès au crédit de 100 \$. Un maximum de 2 campagnes de financement par famille sera facturé. Finalement, si vous avez des idées de campagnes à nous soumettre, n'hésitez pas à les faire parvenir en écrivant à info@gymquebecperformance.com

CALENDRIER GYMNIQUE COMPÉTITIF EN SOIRÉE

- La durée de l'année gymnique compétitive pour les groupes de soirs 2018-2019 est de 38 semaines. Les cours débuteront le **lundi 3 septembre 2018** et se termineront le **vendredi 7 juin 2019**. Veuillez noter que les cours seront suspendus pour la période des Fêtes, soit du **samedi 22 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement**. **Les cours reprennent le samedi 5 janvier 2019**.
- Pour le secteur **trampoline provincial (P1-P2)**, l'année gymnique est de 35 semaines. L'année débute le lundi 3 septembre 2018 pour se terminer 20 mai 2019. Les enfants feront 1x/semaine du 21 mai au 7 juin 2019. Veuillez noter que les cours seront suspendus pour la période des Fêtes, soit du **samedi 22 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement**. **Les cours reprennent le samedi 5 janvier 2019**.
- Pour les **athlètes P3 et + en trampoline**, l'année gymnique est de 42 semaines. L'année débute le lundi 3 septembre 2018 pour se terminer 7 juillet 2019. Les cours de la fin de semaine terminent par contre le 7 juin.
- Le camp de **la semaine de relâche scolaire** sera offert **du 4 au 8 mars 2019**. Durant cette semaine, les entraînements du secteur compétitif seront maintenus.
- Lors d'une évaluation ou d'une compétition, les entraînements du samedi et/ou du dimanche sont annulés et non repris. Si jamais certaines gymnastes d'un même groupe ne participent pas à la compétition ou l'évaluation, le cours sera quand même annulé et non repris.
- Les entraînements du 1-2-3 mars sont annulés pour tous les groupes en raison de l'événement que le club organise. Ces entraînements ne seront pas repris, car ils ne font pas parti du calendrier 2018-2019.
- Les cours suivants seront annulés en raison d'un **congé férié** :
 - Action de Grâce : 6-7 octobre 2018
 - Période des Fêtes : 22 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement
 - Pour tous samedi et dimanche de Pâques : 20-21 avril 2019

- **Fermetures hors de notre contrôle** : Les cours annulés pour des causes hors de notre contrôle ne seront pas repris exemple : tempête, panne électricité, dégât d'eau, etc.

CALENDRIER GYMNIQUE COMPÉTITIF EN APRÈS-MIDI

- Pour le programme **sport-étude/concentration sportive en gymnastique artistique**, l'année gymnique est de 48 à 50 semaines et demie. L'année débute le 25 juin 2018 pour se terminer le 7 ou le 14 juin 2019 selon l'âge des enfants. Veuillez noter que les cours seront suspendus pour la période des Fêtes, soit du **samedi 22 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclusivement**. **Les cours reprennent le vendredi 4 janvier 2019**. Pour le groupe national, il y a de l'entraînement les 27-28-29-30 décembre.
- Pour le programme **sport-étude/concentration sportive en gymnastique acrobatique**, l'année gymnique est de 45 ou 46 semaines et demie. L'année débute le 25 juin 2018 pour se terminer le 7 ou le 14 juin 2019 selon l'âge des enfants. Veuillez noter que les cours seront suspendus pendant l'été, soit 23 juillet au 5 août ainsi que la semaine du 20 août. Il y a également un arrêt pour la période des Fêtes du **samedi 22 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclusivement**. **Les cours reprennent le vendredi 4 janvier 2019**.
- Les entraînements du 1-2-3 mars sont annulés pour tous les groupes en raison de l'événement que le club organise. Ces entraînements ne seront pas repris, car ils ne font pas parti du calendrier 2018-2019.
- Les cours suivants seront annulés en raison d'un **congé férié** :
 - Action de Grâce : 8 octobre 2018
 - Période des Fêtes : 22 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclusivement
 - Pâques : Vendredi, samedi et dimanche les 19-20-21 avril 2019
 - Fêtes des Patriotes : 20 mai 2019
- **Fermetures hors de notre contrôle** : Les cours annulés pour des causes hors de notre contrôle ne seront pas repris exemple : tempête, panne électricité, dégât d'eau, etc.
- **Concentration sportive et sport-étude** : Au retour des compétition, les enfants ont congé d'entraînement le lundi.

LES ENTRAÎNEMENTS

6. Horaire

Le nombre d'heures d'entraînement pour les groupes du secteur compétitif est basé sur le plan de « Développement à long terme de l'athlète », publié par Gymnastique Canada et les places disponibles dans nos locaux.

Les groupes et les horaires pourraient être modifiés au courant de l'année. Nous procéderons à des changements seulement en cas de conflits majeurs et, si tel est le cas, vous serez informés le plus rapidement possible des modifications.

7. Politique de retard

Des frais de retard de 20\$ seront exigés aux parents pour chaque tranche de 15 minutes. Ces frais sont payables en argent seulement et devront être remis à l'entraîneur sur place. Un délai de grâce de 15 minutes sera toléré de l'heure finale de l'entraînement.

8. Interventions des parents durant les entraînements

Nous demandons votre collaboration afin de ne pas intervenir auprès de votre enfant pendant l'entraînement, à moins d'une urgence. Le respect de cette demande aidera grandement l'entraîneur à préserver l'ordre et le bon déroulement des entraînements. Si une situation vous déplaît, nous favorisons l'échange direct avec l'entraîneur à la fin de la période d'entraînement ou lors d'un rendez-vous. Vous pouvez également vous adresser au responsable de votre arrondissement. **Il nous fera plaisir de considérer vos préoccupations en temps opportun.**

9. Présence d'enfants non-inscrits dans le gymnase

Par mesure de sécurité, il est strictement interdit aux enfants non-inscrits à un programme de gymnastique de se promener dans le gymnase ou d'utiliser les appareils qui y sont installés. La même règle s'applique aux enfants inscrits à la gymnastique mais qui ne sont pas dans leur cours respectif.

10. Sécurité

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. Veuillez laisser les objets de valeur à la maison ou apporter un cadenas afin de barrer le casier de votre enfant le cas échéant. Veuillez identifier les vêtements, équipements, chaussures ou bottes de votre enfant.

COMPÉTITIONS ET CAMPS D'ENTRAÎNEMENT

La participation à la compétition sera considérée comme l'entraînement prévu et ne sera pas repris. Naturellement, un entraîneur sera présent sur le plateau de compétition pour encourager et accompagner votre enfant dans cette épreuve.

Vous trouverez le calendrier provisoire des compétitions sur notre site internet pour les catégories provinciales et nationales, établi par Gymnastique Québec. Comme il s'agit d'un

calendrier provisoire, celui-ci est sujet à changement. Nous vous informerons des changements dès qu'ils seront connus.

Le calendrier des compétitions du circuit régional (catégories CR3 GAF et Défi 1 et 2) sera disponible au début du mois d'octobre, suite à la réunion de l'Association Régionale de Gymnastique en septembre prochain.

Note : Il est important de noter que certaines modifications au calendrier peuvent être apportées. Gymnastique Québec est responsable du calendrier provincial des compétitions. Nous vous aviserons des changements s'il y a lieu.

11. Inscriptions aux compétitions

Les inscriptions aux compétitions ou aux évaluations font parties du programme des gymnastes du secteur compétitif. Les gymnastes seront donc automatiquement inscrits aux événements de leur secteur.

Si l'entraîneur décide de ne pas inscrire l'athlète à l'une des compétitions régulières du calendrier, ce dernier communiquera avec vous pour vous expliquer les raisons qui motivent sa décision.

Si, pour une raison importante, votre enfant ne pouvait participer à une compétition, vous devrez en aviser l'entraîneur. De plus, vous devrez faire parvenir une communication écrite au responsable d'arrondissement ainsi qu'à Delphine (Commis-Comptable) **au minimum cinq (6) semaines avant** la tenue de la compétition, sans quoi, l'athlète sera inscrit et le parent n'aura droit à aucun remboursement.

L'envoi de l'inscription au comité organisateur se fait par l'administration de Québec Performance. Suite à l'envoi de l'inscription, la seule possibilité d'un remboursement est une blessure ou un problème de santé de l'athlète. **Le parent a 4 jours avant le début de l'événement (Compétition)** pour faire parvenir, au bureau administratif, une demande écrite, ainsi qu'un billet d'un médecin (médecin, thérapeute ou physiothérapeute membre de son ordre professionnel seulement), justifiant l'impossibilité de participer à la compétition. L'entraîneur devra également être informé. Le billet doit avoir été réalisé maximum 7 jours avant l'envoi.

Pour la **gymnastique acrobatique** ainsi que le trampoline synchronisé, le partenaire blessé doit faire parvenir dans les délais inscrits ci-haut le billet du médecin afin que ses partenaires puissent se faire rembourser.

Paiements des compétitions : Commis comptable

Non seulement vous trouverez le calendrier des compétitions sur le site du club, mais les dates pour libeller les chèques et les dates limites pour nous aviser si votre enfant ne peut participer à l'événement sont également indiquées.

Vous recevrez en début d'année une facture pour les différentes compétitions de l'année. Vous pourrez payer en ligne par chèque électronique selon les dates indiquées ou en personne par chèque postdaté ou en argent comptant. Le paiement devra être planifié dès la réception de la facture.

Sur chaque chèque, veuillez inscrire les informations suivantes : nom de l'enfant, frais de compétition et le nom de celle-ci.

Les paiements des compétitions qui exigent une sélection ne sont pas à remettre en début d'année. Suite aux résultats, si le gymnaste est qualifié, il faudra remettre le paiement selon les dates indiquées au calendrier.

Un montant de 10\$ est ajouté à chaque paiement de compétition. Ce dernier sera utilisé pour payer les frais de déplacement des entraîneurs.

NOTE : Si nous n'avons pas le paiement des compétitions lors de la date de début de l'événement, un frais de retard de 10\$ sera chargé.

Frais d'inscriptions aux compétitions pour l'année gymnique 2018-2019, déterminés par Gymnastique Québec sont à venir :

Réseau de compétitions	Coût total par gymnaste
Sélection national (GAF/GAM)	125\$
Championnat québécois national	130\$
Sélection provincial (GAF/GAM)	107\$
Coupe provinciale/championnat québécois provincial	110\$
Défi provincial (GAF/GAM)	73\$
Circuit régional (GAF/GAM)	70\$
Défi régional GAF	À venir
Provincial STR	107\$
National STR	125\$

Circuit régional trampoline	70\$
Gymnastique acrobatique JO5/JO6	70\$
Gymnastique acrobatique JO7 et +	107\$

12. Camps et compétitions d'envergure

Les parents des gymnastes sélectionné(e)s aux camps Jeune Élite, ou à des compétitions à l'extérieur de la province, devront prévoir des frais supplémentaires pour le transport et pour l'hébergement. La facturation sera émise aux parents et le règlement de celle-ci devra s'effectuer dans le délai prescrit.

Pour les compétitions qui nécessitent une sélection et qui ont un coût plus élevé (Championnat de l'Est, Championnat canadien, etc.), la facture pourra être payée en 2 versements. Il faudra payer 50% avant l'événement et l'autre 50% dans les 30 jours qui suivent la compétition. Si la personne désire une entente pour le paiement du solde, il sera possible de faire une demande à la direction du club.

13. Règlements sur les sites de compétitions

Nous sommes à préparer un document sur la réglementation à respecter sur les sites de compétitions. Dès qu'il sera terminé, il sera disponible sur le site internet du club dans la section Documents et Formulaires. Nous vous suggérons fortement d'en prendre connaissance.

TENUE VESTIMENTAIRE, UNIFORME ET SURVÊTEMENT DE COMPÉTITION OBLIGATOIRES

CATÉGORIES	MAILLOT/ SINGLET	SURVÊTEMENT
Défi régional féminin	Maillot manches courtes	Optionnel – fortement recommandé
Défi provincial féminin	Maillot manches courtes	Manteau et pantalon obligatoires
CR féminin	Maillot manches courtes	Manteau et pantalon obligatoires
STR féminin	Maillot manches courtes	Manteau et pantalon obligatoires
Provincial/national féminin	Maillot manches courtes	Manteau et pantalon obligatoires
Défi masculin	Singlet/short	Optionnel
Gym acro niveau 5-6-7	Fille : maillot du club Gars : singlet et fuseau du club	Manteau et pantalon obligatoires
Gym acro niveau 8 et +	Vêtements de duo / trio	Manteau et pantalon obligatoires

Garçons trampoline	Singlet/fuseau ou short	Manteau et pantalon obligatoires
CR et Provincial masculin	Singlet/fuseau/short obligatoires	Manteau et pantalon obligatoires
VÊTEMENTS		COÛTS TAXES INCLUSES (SUJET À CHANGEMENT LORS DE LA COMMANDE)
● Maillot manches courtes		● 120 \$
● Singlet		● 65 \$
● Fuseau		● 48 \$
● Short (GAM)		● 30 \$
● Manteau survêtement		● 85 \$
● Pantalon survêtement		● 60 \$

Note : Le singlet officiel et obligatoire est maintenant celui ayant débuté en 2015-2016. C'est la dernière année de ce singlet en 2018-2019.

Dates d'essayages pour les vêtements du club au bureau administratif :

* Mardi 10 juillet de 12h00 à 20h00 inscription en ligne à compter du 21 juin

* Important, les **secteurs PROVINCIAL-NATIONAL-DÉFI PROVINCIAL** doivent venir essayer les vêtements au plus tard le 12 juillet afin d'assurer la livraison de leurs vêtements avant la première compétition du calendrier 2018-2019.

* Mardi 14 août inscription en ligne à compter de fin juillet

* Mardi 18 septembre inscription en ligne à compter de fin juillet

Pour les **singlets**, une période de 15 semaines est nécessaire lors de la commande, alors il faut passer au bureau administratif au plus tard le 14 août 2018

Lors des entraînements et des compétitions, les bijoux et/ou objets susceptibles de causer des blessures sont interdits. Le port de lunettes correctrices tenues par un élastique est permis.

NOTE : Veuillez noter que l'année 2018-2019 est la **dernière année** de deux ans du **maillot** féminin de compétition et que le **nouveau modèle de survêtement est obligatoire** pour la saison 2018-2019.

Le club vous offre la possibilité de payer les vêtements officiels du club par versements en même temps que l'inscription annuelle. Le paiement ou l'entente de paiement devra être pris sur place.

CHORÉGRAPHIES

Québec Performance offre 2 possibilités pour les chorégraphie de sol des gymnastes en artistique féminin.

1. L'entraîneur a pour responsabilité de monter une chorégraphie pour son groupe et de la montrer à son groupe. Le parent doit défrayer un montant de 10\$ à l'entraîneur pour cette option. Cette option est disponible uniquement pour le réseau CR.

2. Pour une chorégraphie unique, il existe une liste de chorégraphes sur notre site internet, dans la section Documents et Formulaires. Les coûts peuvent différer d'une chorégraphe à l'autre. Vous pouvez demander conseil à l'entraîneur de votre enfant et vérifier ses besoins. Le coût est à la charge du parent.

FACTURATION

14. Frais reliés à l'activité

Voici ce qu'il faut considérer dans le contenu des factures pour l'année gymnique 2018-2019 :

- Inscription aux entraînements (38 semaines)
- Frais d'affiliation à Gymnastique Québec valide du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 pour toutes les gymnastes selon leur niveau
- Frais d'affiliation à l'Association Régionale de Gymnastique pour les gymnastes de niveau défi 1, défi 2 féminin et CR féminin.
- Frais de bénévolat
- Autofinancement

Autres frais supplémentaires :

- Compétitions et camps d'entraînement
- Uniforme de compétitions et survêtement
- Chorégraphie de sol et poutre GAF : CR, provincial et national
- Vêtements de délégation si participation à certaines finalités (Challenge des Régions, Championnat de l'Est du Canada, Championnat Canadien)
- Accessoires d'entraînement (vêtements d'entraînement, gants, poignets, petits gants magiques, poids cheville, etc.)

15. Méthode de paiement pour l'année 2018-2019

Le formulaire d'inscription devra être complété en ligne via la plateforme Amilia. Un courriel vous sera acheminé pour accéder à votre dossier au cours de l'été. Une inscription en personne sera possible lors de la soirée d'inscriptions le **28 août 2018**. Si, **au 16 septembre 2018**, l'inscription n'est pas effectuée, une pénalité de 20\$ sera appliquée, et ce dès le 17 septembre.

1. *Mode de paiement à privilégier : Paiement par chèque électronique en ligne à tous les 20 de chaque mois. Vous n'aurez qu'à entrer vos informations bancaires directement dans la plateforme Amilia.
2. Paiement par chèques postdatés, à tous les 20 de chaque mois, au nom de **Québec Performance**. L'ensemble des chèques devra être remis lors de la soirée d'inscriptions du 28 août ou avant le 16 septembre 2018 au bureau administratif. Veuillez identifier le chèque au nom de votre enfant.

16. Choix du nombre de versement

Choix d'étalement : Veuillez prendre note que l'étalement des versements n'est valable que pour les frais d'entraînement, de bénévolat et d'autofinancement. Par conséquent, le premier versement, soit le 20 septembre 2018, doit couvrir la totalité des frais d'affiliation. L'achat d'uniformes de compétition vous sera facturé à part.

- En deux (2) versements :
 - 20 septembre 2018 et 20 janvier 2019
- En cinq (5) versements :
 - 20 septembre 2018
 - 20 novembre 2018
 - 20 janvier 2019
 - 20 mars 2019
 - 20 mai 2019
- En 10 versements, au 20 de chaque mois, de septembre 2018 à juin 2019.

Note : Des frais administratifs de 25,00\$ seront facturés pour les chèques retournés (sans provision, compte fermé, etc.)

17. Compte en souffrance

Les clients ayant un solde résiduel à payer pour l'année gymnique 2017-2018 devront acquitter leur solde avant de pouvoir réinscrire leur enfant pour l'année gymnique 2018-2019. Nous vous invitons à prendre entente auprès de la commis-comptable dès maintenant le cas échéant.

Un compte en souffrance de plus de 30 jours, avec entente avec la direction, peut entraîner des frais de retard de paiement.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Il n'est pas possible d'obtenir un remboursement des tarifs d'inscription pour les raisons suivantes : une absence, une courte maladie, une blessure mineure et des vacances.

18. POLITIQUE D'ARRÊT TEMPORAIRE (Blessure)

Pour les gymnastes du secteur compétitif régulier, le parent doit communiquer avec l'entraîneur pour conclure à la possibilité d'un entraînement modifié, selon l'ampleur de la blessure du gymnaste. Il est souvent possible d'adapter l'entraînement du gymnaste et, ainsi, éviter l'arrêt complet.

Pour les gymnastes du Sport-Études, comme la gymnastique fait partie intégrante du programme scolaire, les gymnastes doivent se présenter au gymnase sauf s'il y a entente avec l'entraîneur (blessure majeure) et l'établissement scolaire. Adapté selon le type de blessure, l'entraînement respectera la durée initiale prévue.

18.1 SECTEUR COMPÉTITIF DE SOIR

- Le formulaire d'arrêt temporaire doit être rempli et accompagné d'un billet médical provenant du médecin. Le tout devra être remis à la commis-comptable, soit par courriel à dtremblay@gymquebecperformance.com soit par la poste. **La date de réception du formulaire ou la date du sceau de la poste déterminera le début de l'arrêt temporaire.** Le formulaire est disponible sur notre site internet, dans la section Documents et Formulaires.
- Si l'athlète se blesse ou rencontre un problème de santé qui empêche la pratique de la gymnastique **avant** que l'année gymnique débute, le parent n'aura aucun frais ni pénalité à payer. La facture sera émise à partir de la date de reprise des cours au prorata des services à recevoir.
- Si l'athlète se blesse ou rencontre un problème de santé qui empêche la pratique de la gymnastique en totalité **après** que l'année gymnique ait débuté, le remboursement sera émis en respectant ces conditions :
 - a) L'arrêt d'entraînement complet est d'une durée minimum de **quatre (4) semaines ET**
 - b) Une copie du billet médical (**obligatoire**) appuie la raison de l'arrêt.
- Veuillez vérifier avec l'entraîneur de votre enfant la possibilité de le maintenir aux entraînements de façon sécuritaire pendant la période de restrictions. Une blessure peut permettre une période d'avancement sur certains mouvements que les gymnastes peuvent faire.

18.2 CALCUL DU REMBOURSEMENT COMPÉTITIF DE SOIR :

- Les frais d'affiliation de Gymnastique Québec sont non-remboursables
- Un montant de 10\$ sera conservé pour couvrir les frais administratifs
- Le remboursement sera fait au prorata de la durée de l'absence
- Le remboursement pour l'inscription aux compétitions sera possible seulement si la demande de résiliation est remise au moins 24 heures avant la tenue de l'événement, suivant les politiques de Gymnastique Québec.
- La demande de remboursement pour arrêt temporaire en raison d'une blessure doit être accompagnée du billet médical et acheminée **au plus tard sept (7) jours suivant l'arrêt.** Vous pouvez acheminer votre demande par la poste, par courriel au commis-comptable ou venir nous la remettre directement en main propre à notre bureau administratif.
- Dans les dix **(10) jours suivant le retour à l'entraînement**, le club de gymnastique Québec Performance vous communiquera le montant à vous rembourser et il sera possible de **choisir un remboursement ou de créditer le compte.**
- Le parent est responsable d'aviser l'entraîneur et le bureau administratif de l'arrêt d'entraînement de son enfant et devra aviser ceux-ci une semaine avant le retour à l'entraînement.

18.3 PROGRAMME SPORT-ÉTUDES ET CONCENTRATION SPORTIVE

Dès qu'un athlète reçoit sa confirmation d'admission au programme sport-études ou concentration sportive par l'établissement scolaire, et que le club de gymnastique Québec Performance reçoit la fiche d'inscription signée, cette politique d'arrêt temporaire entre en vigueur :

- L'entraînement à **la gymnastique fait partie intégrante du programme scolaire**. De ce fait, si le médecin juge que l'athlète doit modifier ses entraînements, l'athlète devra participer aux entraînements prévus en suivant un programme d'entraînement adapté, selon sa condition physique. **Dans ce cas précis, la politique d'arrêt temporaire ne s'applique pas.**
- Si l'athlète se blesse ou a un problème de santé qui empêche la pratique complète de la gymnastique, le remboursement sera émis en respectant ces conditions : L'arrêt d'entraînement complet est d'une durée minimum de huit (8) semaines ET Une copie du billet médical (obligatoire) appuie la raison de l'arrêt complet.

18.4 CALCUL DU REMBOURSEMENT SECTEUR SPORT-ÉTUDE ET CONCENTRATION SPORTIVE :

- Les frais d'affiliation de Gymnastique Québec sont non-remboursables
- Un montant de 10\$ sera conservé pour couvrir les frais administratifs
- Le remboursement sera fait au prorata de la durée de l'absence

- Le remboursement pour l'inscription aux compétitions sera possible seulement si la demande de résiliation est remise au moins 24 heures avant la tenue de l'événement, suivant les politiques de Gymnastique Québec.
- La demande de remboursement pour arrêt temporaire en raison d'une blessure doit être accompagnée du billet médical et acheminée **au plus tard sept (7) jours suivant l'arrêt.** Vous pouvez acheminer votre demande par la poste, par courriel ou venir nous la remettre directement en main propre à notre bureau administratif.
- Dans les dix **(10) jours suivant le retour à l'entraînement**, le club de gymnastique Québec Performance vous communiquera le montant à vous rembourser et il sera possible de **choisir un remboursement ou de créditer le compte.**
- Le parent est responsable d'aviser l'entraîneur et le bureau administratif de l'arrêt d'entraînement de son enfant et devra aviser ceux-ci une semaine avant le retour à l'entraînement.

19 Résiliation de contrat – Arrêt définitif

19.1 SECTEUR COMPÉTITIF RÉGULIER SEULEMENT

- Les gymnastes inscrits au secteur compétitif régulier pourront résilier le contrat annuel. Le parent devra remettre le formulaire de résiliation disponible sur notre site internet.
- Un remboursement sera versé selon la Loi de la Protection du Consommateur. Veuillez prendre note que le coût d'affiliation n'est pas remboursable. Le crédit suivant la politique de bénévolat sera inclus au remboursement seulement si le temps prévu en bénévolat a été effectué.
- Si un parent désire résilier l'entente de services avec le club de gymnastique Québec Performance avant le début de l'année gymnique, le parent n'aura aucun frais ni pénalité à payer.
- Si le parent résilie le contrat après le début de l'année gymnique, soit après le 3 septembre 2018, le parent devra assumer :
 - L'affiliation à Gymnastique Québec ;
 - Le prix des services qui ont été reçus ;
 - Les frais administratifs selon l'une des deux méthodes de calcul suivantes, correspondant au montant le moins élevé ;
 - a) 10% du coût des services non-rendus OU
 - b) 50\$
- Le remboursement pour l'inscription aux compétitions sera possible seulement si la demande de résiliation est remise au moins six (6) semaines avant la tenue de l'événement, suivant les politiques de Gymnastique Québec.
- La demande de résiliation doit être remplie et acheminée par la poste, par courriel ou directement en main propre à notre bureau administratif.
- Le contrat sera résilié à compter de **la date de réception du formulaire ou du sceau de la poste.**

- Le club de gymnastique Québec Performance remettra le remboursement dans les 10 jours suivant la réception de la demande de résiliation.

19.2 PROGRAMME SPORT-ÉTUDES ET CONCENTRATION SPORTIVE

- Le parent devra remettre le formulaire de résiliation disponible sur notre site internet.
- Si un parent désire résilier l'entente de services avec le club de gymnastique Québec Performance **avant** le début de l'année gymnique (25 juin 2018), le parent n'aura aucun frais ni pénalité à payer.
- Si le parent désire résilier le contrat **après** le début de l'année gymnique, soit après le 25 juin 2018, la résiliation sera possible uniquement dans ces trois (3) situations :
 - Si un médecin juge que l'athlète a une blessure ou un problème de santé qui empêche la pratique complète de la gymnastique jusqu'à la fin de la période scolaire ;
 - Si l'athlète ne remplit pas les exigences académiques de l'école ou se fait expulser. Un avis de l'institution scolaire devra être remis au club de gymnastique Québec Performance.
 - Un déménagement à l'extérieur de la grande Ville de Québec. Dans ce cas, une preuve du changement d'adresse, effectué auprès de Poste Canada, est exigée.

19.3 Calcul du remboursement :

Les frais d'affiliation à Gymnastique Québec sont non-remboursables. Le crédit suivant la politique de bénévolat sera inclus au remboursement seulement si le temps prévu en bénévolat a été effectué ;

- Un montant de 10\$ sera conservé pour couvrir les frais administratifs ;
- La somme équivalente à deux mois supplémentaires d'entraînement à partir de la date de la demande de résiliation sera retenue ;

Par exemple, si la demande de résiliation est faite le 15 janvier, le parent devra assumer les coûts d'entraînement jusqu'au 15 mars. Le remboursement sera calculé au prorata à partir de cette date.
- Le remboursement pour l'inscription aux compétitions sera possible seulement si la demande de résiliation est remise au moins six semaines avant la tenue de l'événement, suivant les politiques de Gymnastique Québec.
- La demande de remboursement pour résiliation doit être accompagnée du billet médical ou de la preuve du déménagement, et acheminée au plus tard sept (7) jours suivant la situation qui motive la présente résiliation. Vous pouvez acheminer votre demande par la poste, par courriel ou directement en main propre à notre bureau administratif.
- Le contrat sera résilié à compter de la date de réception du formulaire ou du sceau de la poste.

- Le club de gymnastique Québec Performance remettra le remboursement dans les 10 jours suivant la réception de la demande de résiliation.

PROMOTION FAMILIALE

Inscription de plus d'un enfant de la même famille : 10% pour un 2^e enfant inscrit, 15% pour un 3^e et 20% pour un 4^e. La promotion s'applique sur les frais d'inscriptions seulement.

NON-RÉSIDENT DE LA VILLE DE QUÉBEC

La Ville de Québec est un partenaire de soutien important pour le club de gymnastique Québec Performance. Comme il s'agit de services offerts aux citoyens, il est normal que des frais supplémentaires soient exigés aux non-résidents pour la participation aux activités qui se déroulent sur le territoire de la Ville de Québec.

Des frais de **150,00\$** seront chargés pour chaque gymnaste inscrit au secteur compétitif et résidant à l'extérieur du territoire de la Ville de Québec. Ces frais couvrent la période de septembre à juin.

Des frais de 25,00\$/semaine pour la période estivale seront appliqués.

DOCUMENTS À CONSULTER SUR LE SITE INTERNET (Section événements et section Documents et formulaires) :

- Code d'éthique
- Politique contre le harcèlement
- Formulaire résiliation de contrat
- Formulaire d'arrêt temporaire (soir seulement)
- Guide pour gymnaste féminine
- Guide pour athlète masculin
- Guide pour athlète acrobatique
- Guide pour athlète en trampoline
- Politique de gestion des commentaires et des plaintes
- Résumé des frais obligatoires
- Politique gestion des commotions cérébrales

- Calendrier des compétitions du secteur de votre enfant